



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

Berger Levrault

ID : 013-211300447-20260202-DEC_2026_11-AU

N° 2026/11

1.4 Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société AXCOM pour un contrat de renouvellement et mise en service de matériels ainsi que l'abonnement au réseau fibre optique de la mairie.

Annule et remplace la décision N° 2025/77 du 22 octobre 2025

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision municipale n°2022/95 du 30 décembre 2022 portant approbation du contrat de « Mise en service d'un lien de fibre optique pour l'hôtel de ville », que ledit contrat arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler,

Vu la proposition de la société AXCOM enregistrée mairie le 2 février 2026 sous la référence GED 2026/252 comprenant : les frais de renouvellement et de mise en service de matériel plus performants, l'abonnement à l'accès internet Fibre FTTO – FTTE/FTTH.

Considérant que l'offre de la société AXCOM correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

De signer le contrat de renouvellement et mise en service de matériels ainsi que l'abonnement au réseau fibre optique de la mairie avec la société AXCOM, sise 715 chemin du Chai, BP 18075 - 30932 NIMES Cedex 9, et pour :

ANNÉE 1 : Achat et mise en service de matériels

Un montant forfaitaire Hors Taxes de sept cent trente-neuf euros (739,00 € HT) soit un montant Toutes Taxes Comprises de huit cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt cents (886,80 € TTC)

PRESTATIONS ANNUELLES : Abonnement réseau fibre optique + Options

Un montant forfaitaire mensuel Hors Taxes de cinq cent soixante-sept euros et quatre-vingt-quinze cents (567,95 € HT) soit un montant mensuel Toutes Taxes Comprises de six-cent quatre-vingt-un euros et cinquante-quatre cents (681,54 € TTC)

Article 2 :

Les prestations débutent à compter de la notification du contrat signé pour une durée de 12 mois reconductibles 3 fois tacitement par période identique.

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : grefte.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de télécroéductions : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, 2 février 2026

Publié le 03/02/2026

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 03/02/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES

04.66.68.00.00

Commande # S06665

MAIRIE DE GRANS
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
 13450 GRANS
 France
 TVA: FR48211300447

Plan récurrent :	Date de début	Date de la commande :	Vendeur
Mensuel	24/10/2025	24/10/2025	Aurélien JARDOT

Description	Quantité	Prix unitaire	Taxes	Montant
Abonnement(s)				
# ACCES INTERNET				
FTTO - FTTE (B2, 24 mois, 1 Gbps, BOUYGUES TELECOM)	1,00 Unité(s)	380,00	TVA 20,00% SERVICES	380,00 €
FTTO - FTTE / Zones: B2: FTTO - FTTE / Durée engagement: 24 mois: FTTO - FTTE / Débit: 1 Gbps: FTTO - FTTE / Opérateurs: BOUYGUES TELECOM:				

IP-221228-99241

Renouvelable une fois pour 2 ans supplémentaires soit un engagement de 48 mois

[RD01-22] Fibre FTTH 1G Orange	1,00 Unité(s)	79,95	TVA 20,00% SERVICES	79,95 €
[RG02-01] Business Avantage Matériel - Routeur Mise à jour de sécurité majeure Ouverture de port (NAT) Création VPN SSL Gestion des UTM Modification réseau (DHCP - DNS - Firewall) Accès consultation technique	1,00 Unité(s)	30,00	TVA 20,00% SERVICES	30,00 €

04.66.68.00.00

Commande # S06665

[RG02-16] Business Avantage Matériel - Sécurité - Gestion des utilisateurs - Mise à jour du boitier - Analyse et Rapport des stats - Modification des politiques de sécurité	1,00 Unité(s)	20,00	TVA 20,00%	20,00 €
--	---------------	-------	------------	---------

[RD02-01] Adresse IP supplémentaire /28	1,00 Unité(s)	35,00	TVA 20,00%	35,00 €
---	---------------	-------	------------	---------

IP-251028-145918

LOCATION MATERIEL

[RL04-09] Location - Huawei 651 LTE	1,00 Unité(s)	23,00	TVA 20,00%	23,00 €
-------------------------------------	---------------	-------	------------	---------

Engagement 48 mois à compter de la date d'activation des services

Sous-total 567,95 €

Ponctuel

FRAIS DE MISE EN SERVICE

[PD01-06] FAS Fibre FTTH Orange	1,00 Unité(s)	250,00	TVA 20,00%	250,00 €
[PD01-03] FAS Fibre FTTH Bytel	1,00 Unité(s)	200,00	TVA 20,00%	200,00 €

PRESTATIONS PONCTUELS

[PG01-02] Connect Avantage INTERNET - Installation sur site	1,00 Unité(s)	289,00	TVA 20,00%	289,00 €
---	---------------	--------	------------	----------

Qualification à distance

Prise de contact avec le prestataire: pour l'obtention des informations de connexion

Configuration du matériel

Intervention d'un technicien sur site

Confirmation du fonctionnement optimal

Garantie d'installation de 2 semaines

04.66.68.00.00

Commande # S06665

	Sous-total	739,00 €
Le Maire, Philippe LEANDRI	Montant hors taxes	1 306,95 €
dûment habilité par décision n°2026/11 du 02/02/2026	TVA 20%	261,39 €
	Total	1 568,34 €

Le client reconnaît avoir pris pleinement connaissance des conditions générales de vente et de prestations de services de la société AXUP qui lui ont été remises et qui sont consultables sur le site internet : www.axup.fr Le Client est engagé définitivement à compter de la signature du bon de commande. Les conditions générales et spécifiques de vente peuvent être modifiées à tout moment, à condition de les notifier au Client, par tous moyens à la convenance d'AXUP avant leur entrée en vigueur. Cet engagement du Client est ferme nonobstant une mise en fonctionnement décalée de plusieurs mois en raison de travaux de réseaux à effectuer Contrat d'une durée de quarante-huit (48) mois ferme, renouvelable tacitement pour la même durée avec un préavis de cent-vingt (120) jours en cas de résiliation. Les dates retenues pour le démarrage de la facturation et par conséquent l'exigibilité du paiement seront les dates d'installation de chacune des lignes. Clause attributive de juridiction au profit du tribunal de commerce de Nîmes (Gard). Clause de réserve de propriété jusqu'à complet paiement du prix. Passée la date d'échéance ci-dessus, une pénalité de 3 fois le taux légal sera appliquée (Loi 2008-776 du 04 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 202-1115 du 02 octobre 2012). TVA acquittée sur les débits. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

45 jours nets